

représentants agricoles placés dans tous les comtés et districts et dirige les activités des jeunes cultivateurs; (9) la Branche des instituts féminins oriente et dirige les activités organisées des fermières; (10) la Branche des statistiques et des publications, en collaboration avec le Bureau Fédéral de la Statistique, fournit un service de correspondants agricoles et recueille et dissémine des données sur les cultures, le bétail et les produits laitiers; (11) le Service de l'aide agricole de l'Ontario est organisé pour assurer et fournir de l'aide aux cultivateurs durant les saisons de grande activité. Le Ministère est responsable du financement et de l'administration du collège agricole d'Ontario, du collège vétérinaire d'Ontario, de l'école d'agriculture de Kemptville, de la station horticole expérimentale de Vineland, de la ferme expérimentale de l'ouest de l'Ontario à Ridgeway et des fermes de démonstration à New Liskeard et à Hearst.

Manitoba.—Le Ministère de l'Agriculture du Manitoba comprend les branches suivantes: extension agricole; bétail; industrie laitière; publications et statistiques agricoles; contrôle des mauvaises herbes; main-d'œuvre agricole; ajustement des créances et laboratoire vétérinaire provincial.

Le Service d'extension voit à l'agronomie, l'horticulture, l'aviculture, le génie agricole, l'apiculture, dirige les cercles de jeunes éleveurs, les cercles de jeunes fermiers et jeunes fermières et le travail féminin. Des spécialistes consacrent leur attention à ces matières. Il se tient aussi, dans la province, des réunions et des journées agricoles de même qu'il se donne des cours abrégés en agriculture. Il y a au Manitoba 19 bureaux de représentants agricoles, chaque représentant desservant une à cinq municipalités.

La Branche de l'industrie laitière applique la loi de l'industrie laitière, surveille le classement de la crème, inspecte les crémeries et les fromageries, donne des directives sur la fabrication du fromage et du beurre, émet les permis aux fabricants de produits laitiers et aux classes de crème, fournit plans et devis pour la construction de nouvelles crémeries et fromageries, etc.

La Branche des publications et statistiques publie et distribue annuellement environ 100,000 bulletins, circulaires, affiches, feuillets, etc.

La Branche du contrôle des mauvaises herbes dirige les activités de 15 unités municipales pour le contrôle des mauvaises herbes, comprenant 70 municipalités rurales engagées dans l'éradication des mauvaises herbes profondément enracinées et vivaces; surveille les démonstrations sur les mauvaises herbes; étudie les problèmes créés par les mauvaises herbes; fait des relevés et prépare de la documentation, des causeries radiophoniques, des articles, des photographies sur le même sujet, des spécimens montés de mauvaises herbes, etc.

Le laboratoire vétérinaire maintient un laboratoire de diagnostic pour les maladies des animaux; les services de ce laboratoire sont mis à la disposition des vétérinaires et des propriétaires de bestiaux.

Saskatchewan.—Les fonctions du Ministère de l'agriculture de la Saskatchewan sont les suivantes: (1) la Division des grandes cultures encourage les bonnes méthodes de culture et du travail du sol, favorise l'emploi et la distribution de semences de bonne qualité, maintient un établissement pour le nettoyage des graines de semence et fournit les moyens de supprimer les insectes et les mauvaises herbes; (2) la Division du bétail, au moyen de zones réservées aux reproducteurs de race pure, encourage l'emploi d'animaux appropriés pour fins de reproduction, s'occupe de l'examen des étalons et des permis, organise des expositions de bestiaux, enregistre les marques, cautionne les marchands et agents de bestiaux et leur accorde